

4

Relations avec le milieu

Hydro-Québec a mis en œuvre un programme de relations avec le milieu qui lui a permis de communiquer avec les communautés concernées par le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami.

Les activités tenues au cours des diverses étapes du programme de communication ont permis au promoteur de recueillir les préoccupations du milieu à l'égard du projet et d'en tenir compte. La première tournée d'information-consultation, qui s'adressait à l'ensemble des publics régionaux, s'est déroulée du 4 au 8 juin 2001. La deuxième, qui s'adressait à des publics plus directement touchés par le projet, a eu lieu durant l'automne (septembre, novembre et décembre). D'autres rencontres sont aussi envisagées pendant l'hiver de 2002.

4.1 Programme de relations avec le milieu

On présente dans cette section les objectifs de communication, les publics touchés et concernés par le projet ainsi que les outils de communication élaborés dans le cadre de l'étude d'impact.

4.1.1 Objectifs de communication

Dans le cadre du présent projet, les objectifs de communication suivants ont été au cœur de la démarche de participation publique :

- établir un dialogue avec les personnes et les groupes touchés et concernés par le projet afin de recueillir leurs préoccupations et attentes, et de les intégrer le plus tôt possible aux études d'impact ;
- informer l'ensemble des publics de la teneur des études et des travaux à venir ;
- établir un lien de communication direct entre le promoteur et tous les publics concernés et touchés afin de recueillir leurs questions, commentaires et suggestions.

4.1.2 Publics concernés et touchés

Le Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami (CPLRK) est un public privilégié dans la démarche de communication, car il regroupe l'ensemble des représentants concernés par la gestion du lac Kénogami, à savoir les municipalités, les gestionnaires d'ouvrages de retenue d'eau, les organismes publics et parapublics, les organismes gouvernementaux et les regroupements de citoyens.

Ont aussi été rencontrés les publics suivants :

- les résidants des environs des travaux au lac Kénogami, à la rivière Chicoutimi, à la rivière aux Sables et aux digues de la Coulée-Gagnon et Ouiqui ;
- les associations de motoneigistes ;
- les organismes récréotouristiques et de protection de l'environnement et de la faune ;
- les groupes sociopolitiques et économiques ;
- les préfets de deux MRC ;
- la municipalité de Jonquière ;
- les ministères et organismes du gouvernement du Québec dans la région (conférence administrative régionale ou CAR) ;
- les gestionnaires de la réserve faunique des Laurentides (Société des établissements de plein air du Québec ou SEPAQ) ;
- la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) ;
- la communauté huronne de Wendake.

S'ajoutent à cette liste les représentants de la presse régionale ainsi que la population qui, sans être directement touchée par les travaux, est concernée par le projet.

4.1.3 Moyens et outils de communication

Le moyen de communication privilégié par l'équipe de projet a été les rencontres de groupe ou de travail. Au total, 26 rencontres, regroupant près de 400 personnes, ont eu lieu avec des groupes, organismes et personnes susceptibles d'être intéressés par le projet.

Un lien téléphonique a aussi été mis en place pour toute la durée de la démarche de participation publique. La ligne Info-Projet Lac-Kénogami (418 695-3138 ou 1 866 695-3138), une ligne téléphonique sans frais avec répondeur, est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et assure aux usagers une réponse dans les meilleurs délais. Depuis sa mise en fonction, près d'une cinquantaine de personnes l'ont utilisée.

D'autres outils ont été élaborés afin de faciliter la communication :

- Deux bulletins d'information (voir l'annexe B) ont été produits. Plus de 2 500 exemplaires ont été distribués dans le cadre des rencontres de la première tournée. Des bulletins ont également été déposés dans les bureaux d'information des municipalités touchées par le projet. Plus de 1 000 exemplaires ont été diffusés lors de la deuxième tournée.
- Des cartes et des schémas montrant la zone d'étude et les différents chantiers ont été présentés aux publics.
- Une présentation du projet a été faite sur PowerPoint.
- Des fiches ont permis de recueillir les préoccupations, commentaires et suggestions de la population.
- Des annonces de presse (voir l'annexe B) et des publicités radiophoniques ont également été diffusées dans les médias régionaux. La première diffusion invitait la population à assister à l'une des journées « portes ouvertes » organisées pour présenter le projet.
 - Annonces de presse :
Progrès-Dimanche : 27 mai, 3 juin ;
Le Réveil : 27 mai, 3 juin ;
Le Quotidien : 30 et 31 mai et 1^{er} juin.
 - Publicités radiophoniques :
CKRS Radio : 5, 6, 7 et 8 juin.
- Une seconde publication avait pour objectif de publiciser de nouveau la ligne Info-Projet Lac-Kénogami.
 - Annonces de presse :
Progrès-Dimanche, *Le Réveil*, *Le Lac-Saint-Jean* : 2 septembre.

4.2 Première tournée d'information-consultation

La première étape du programme de relations avec le milieu consistait à présenter le projet à l'étude, à recueillir les demandes et les commentaires pertinents pour la suite des études ainsi qu'à dresser le bilan des préoccupations et des enjeux liés au projet.

4.2.1 Rencontres publiques

La première tournée d'information-consultation des publics s'est déroulée du 4 au 8 juin 2001. Plus de 280 personnes ont alors reçu de l'information et ont pu exprimer leurs commentaires et préoccupations relativement au projet. Afin d'établir un dialogue avec la population, on a organisé six rencontres avec des organismes régionaux pour leur présenter les différentes composantes du projet. De plus, cinq assemblées publiques de style « portes ouvertes » ont permis à la population de s'informer et d'exprimer ses commentaires et préoccupations (voir le tableau 4-1). Une rencontre de presse a aussi été organisée.

Tableau 4-1 – Organismes rencontrés lors de la première tournée d'information-consultation

Organisme	Date de la rencontre	Bulletin remis	Nombre de participants
Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami (CPLRK)	4 juin 2001	X	24
Résidants des environs de la rivière aux Sables	4 juin 2001	X	29
Rencontre de presse	5 juin 2001	X	8 médias
Organismes socio-politico-économiques – Centre local de développement (CLD) Lac-Saint-Jean-Est – CLD du Fjord-du-Saguenay – Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) – Hydro-Québec, région Saguenay – Société des fabricants régionaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean – MRC de Lac-Saint-Jean-Est – MRC du Fjord-du-Saguenay – Société de développement de Jonquière – Ministère de l'Industrie et du Commerce – Coopérative Laterrière – Bureau de comté du ministre Jacques Brassard – Conférence des chambres de commerce du Saguenay	5 juin 2001	X	18
Assemblée publique, secteur Jonquière, et résidants des environs de la digue de la Coulée-Gagnon	5 juin 2001	X	116
Organismes récréotouristiques et de protection de l'environnement – Club de motoneige UDM Lac-Saint-Jean-Est – Club de motoneigistes du Saguenay – Club de Kayak Rivière aux Sables – Association des trappeurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean – Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Alma/Jonquière – Club canot-camping l'Avron – Fédération québécoise de la faune, région 02 – Comité Environnement de Chicoutimi – Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean	6 juin 2001	X	14
Assemblée publique, secteur Chicoutimi, et résidants du bassin	6 juin 2001	X	22
Conférence administrative régionale (CAR) – Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), région Saguenay—Lac-Saint-Jean – Ministère des Régions du Québec, région 02 – Ministère des Affaires municipales du Québec – Ministère de l'Environnement du Québec – Ministère des Ressources naturelles du Québec, section Terre – Ministère des Transports du Québec	7 juin 2001	X	7
Assemblée publique, secteur Laterrière, et résidants des environs du barrage de Portage-des-Roches et de la rivière Chicoutimi	7 juin 2001	X	37
Ministère des Ressources naturelles du Québec, section Terre	8 juin 2001	X	2
Assemblée publique, secteur Hébertville, et résidants des environs de la digue Ouiqui	8 juin 2001	X	12
Ville de Jonquière	6 avril 2001		5

4.2.2 Rencontres avec la presse régionale

L'équipe de projet a aussi rencontré la presse régionale, à savoir les médias suivants :

- radio : CBJ Radio-Canada, CKRS-Radio, CJAB-FM, CFIX-FM ;
- télévision : CJPM-TVA, CKTV-Radio-Canada, CFRS-Quatre-Saisons ;
- journaux : *Le Quotidien* et *Progrès-Dimanche*.

De plus, le chef de projet a répondu à l'invitation de la station radiophonique régionale CKRS en accordant une entrevue dans le cadre de l'émission du midi.

4.2.3 Rencontres individuelles

Lors de la première tournée d'information-consultation, certains propriétaires ont souhaité rencontrer individuellement un responsable pour lui exprimer leurs préoccupations quant à l'un des aspects du projet (voir le tableau 4-2).

Tableau 4-2 – Rencontres individuelles d'information-consultation

Personne ou organisme	Date de la rencontre	Nombre de participants
Propriétaires du chemin Saint-Dominique, Jonquière	6 juin 2001	2
Propriétaires du rang Saint-Jean-Baptiste, Jonquière	7 juin 2001	2
Propriétaires du chemin Saint-Dominique, Jonquière	8 juin 2001	2
Propriétaires d'un chalet sur la rivière aux Sables	8 juin 2001	2
Riverains de la rivière Chicoutimi	8 juin 2001	1
Résidents en aval de la digue Ouiqui	8 juin 2001	2

4.2.4 Préoccupations exprimées par les publics rencontrés

Les principales préoccupations exprimées par les différents publics lors de la première tournée d'information-consultation sont consignées sous les sept grands thèmes suivants (le tableau 4-3 présente les préoccupations répertoriées par organisme) :

- mode de gestion et gestion prévisionnelle ;
- niveau du lac Kénogami ;
- barrages et digues du pourtour du lac Kénogami ;
- réservoir Pikauba ;
- excavation d'un seuil dans la rivière aux Sables ;
- rivière Chicoutimi ;
- processus de consultation.

Tableau 4-3 – Préoccupations exprimées lors de la première tournée d'information-consultation

Groupe ou organisme rencontré	Préoccupations
Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami (CPLRK)	<p>Mode de gestion prévisionnelle : les communications, la sécurité des biens et des personnes en cas d'événement majeur, le gestionnaire actuel et futur</p> <p>Niveau du lac Kénogami : les dommages aux résidences, les expropriations, l'incohérence entre les cotes d'inondation et les permis de construction</p> <p>Impact visuel du rehaussement des barrages et des digues et impact sur la gestion du lac Kénogami</p> <p>Capacité d'évacuation des vannes</p> <p>Impact visuel de l'excavation du seuil dans la rivière aux Sables et impacts sur les rapides du CEPAL</p> <p>Participation du Comité aux travaux sur le mode de gestion et intégration des préoccupations à l'élaboration du projet</p>
Résidents des environs de la rivière aux Sables	<p>Mode de gestion et gestion prévisionnelle : l'assurance que la sécurité de la population sera garantie</p> <p>Lac Kénogami : niveau d'eau, cote d'inondation</p> <p>Réservoir Pikauba : insécurité liée à la création d'un autre réservoir en raison de conditions climatiques extrêmes de plus en plus fréquentes</p> <p>Aspect visuel du rehaussement des digues et des barrages</p> <p>Aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables : aspect visuel, baisse du niveau d'eau, nettoyage de la rivière, impact des travaux, débit, expropriation des résidences, perte de valeur des propriétés</p> <p>Possibilité d'influer sur le projet à l'étude</p> <p>Satisfaction de constater qu'Hydro-Québec et le MRN s'occupent de ce projet</p>
Presse régionale	<p>Aménagement du seuil dans la rivière aux Sables : réaction des propriétaires, impacts, perte de terrain, distance, largeur et longueur du seuil à excaver</p> <p>Audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)</p> <p>Motif du devancement des travaux, date de début des travaux</p> <p>Objectifs visés par la prochaine période de consultation</p>
Organismes socio-politico-économiques	<p>Mode de gestion prévisionnelle</p> <p>Capacité d'évacuation des ouvrages en aval du lac Kénogami</p> <p>Impacts de la création du réservoir Pikauba</p> <p>Impacts sur les rapides du CEPAL des travaux effectués dans la rivière aux Sables</p> <p>Maximisation des retombées économiques</p>
Secteur Jonquière, et résidents des environs de la digue de la Coulée-Gagnon	<p>Mode de gestion prévisionnelle : nécessité de changer les modalités de gestion et d'assurer la gestion à partir de la région, manque de fiabilité des prévisions météorologiques</p> <p>Lac Kénogami : maintien des routes d'accès aux fins d'évacuation de la population, niveau d'eau, cote d'inondation, étendue de la période estivale, baisse de l'évaluation foncière des résidences</p> <p>Capacité, étanchéité et résistance des barrages et digues</p> <p>Production d'électricité au nouveau réservoir Pikauba</p> <p>Rivière Chicoutimi : pourquoi n'est-elle pas excavée ?</p> <p>Déroulement du processus de consultation</p>

Tableau 4-3 – Préoccupations exprimées lors de la première tournée d'information-consultation (suite)

Groupe ou organisme rencontré	Préoccupations
Organismes récréotouristiques et de protection de l'environnement	Mode de gestion provisoire et gestion prévisionnelle : sécurité du nouveau mode de gestion, consignes, gestion à partir de la région, <i>Loi sur la sécurité des barrages</i> , partage du débit 1/3 - 2/3 Barrage et évacuateur : solidité, résistance et stabilité des murets Réservoir Pikauba : indemnité versée aux autochtones pour la perte de territoire, activités de canotage, marge de manœuvre, mesures d'atténuation, taux de mercure, pertes pour les piégeurs, production d'électricité Aménagement du seuil dans la rivière aux Sables : hauteur et profondeur de l'excavation, maintien des conditions qui permettent la pratique du canot et du kayak, inquiétude face à la réaction des résidents
Secteur Chicoutimi, et résidents du bassin	Mode de gestion : capacité des ouvrages de retenue de supporter une crue comme celle de 1996, <i>Loi sur la sécurité des barrages</i> , nécessité d'un opérateur sur place. Qui est responsable de la gestion ? Rehaussement du barrage et de l'évacuateur de Portage-des-Roches : craintes liées à l'éventualité d'une gestion en fonction d'un niveau plus élevé du plan d'eau Rivière Chicoutimi : sécurité des assises du pont de la route 170, partage des débits, travaux aux barrages de Pont-Arnaud et de la Chute-Garneau
Conférence administrative régionale (CAR)	Mode de gestion : débits en cas de crue maximale probable (CMP), critères qui ont justifié le choix de la CMP comme critère de conception, et inquiétudes concernant le barrage d'Abitibi-Consolidated sur la rivière aux Sables, qui risque de ne pas pouvoir supporter une crue semblable à celle de 1996 Réservoir Pikauba : canot-camping, mesures de sécurité pour les populations en aval Digues du pourtour du lac Kénogami : impacts des travaux, protection des berges pour les résidents des environs de la digue Ouiqui Rivière aux Sables : justification et pertinence de creuser dans la rivière aux Sables, nécessité de prévoir d'autres solutions Déroulement du processus de consultation
Secteur Laterrière	Mode de gestion : gestion actuelle, gestion à partir de la région, <i>Loi sur la sécurité des barrages</i> Barrage et évacuateur de Portage-des-Roches : longueur et hauteur du muret, justification du muret Réservoir Pikauba : sécurité, gestion et production d'électricité. D'ici la fin de la construction, en 2005, de quels moyens disposons-nous pour faire face à une nouvelle crue exceptionnelle ? Rivières aux Sables et Chicoutimi : modification du lit de la rivière par suite des pluies diluviennes, protection des poissons pendant les travaux, entreposage des matériaux excavés Processus de consultation : intervention du BAPE
Secteur Hébertville	Mode de gestion : gestion à partir de la région et responsabilité du gestionnaire Barrages et digues : hauteur des murets, sécurité des évacuateurs. Pourquoi ne pas consolider les digues de la rivière aux Écorces ? Intérêt pour le gouvernement de construire des petites centrales Digue Ouiqui : impacts du drainage de la digue sur le lac à Louis, justification des travaux à la digue Ouiqui
Municipalité de Jonquière	En cas de crue semblable à celle de 1996, le projet présenté propose un partage des débits différent des débits de sortie historiques. Selon la municipalité de Jonquière, la rivière Chicoutimi pourrait recevoir un débit plus important que les 310 m ³ /s suggérés

Mode de gestion et gestion prévisionnelle

Les participants aux rencontres ont exprimé des craintes au sujet de la gestion actuelle du bassin versant du lac Kénogami. Certains doutes persistent quant à la capacité d'évacuation des ouvrages en aval. La population demande également des précisions sur le mode de fonctionnement d'une gestion prévisionnelle.

Niveau du lac Kénogami

La proposition de maintenir le niveau du lac à 163,86 m \pm 0,1 m (114 pi \pm 4 po) satisfait un grand nombre de riverains sans toutefois faire l'unanimité. En effet, certains résidents s'inquiètent du problème de l'érosion des berges et des risques d'inondation qui peuvent être liés à ce niveau d'eau en certains endroits du lac. Il est également fait état du manque de cohérence dans l'octroi des permis de construction, qui autorisent des cotes d'inondation différentes selon les municipalités ou les organismes qui accordent ces permis.

Barrages et digues du pourtour du lac Kénogami

Les travaux prévus de construction d'un muret et de rehaussement des digues suscitent une certaine appréhension chez les populations riveraines. Ainsi, certains croient que le rehaussement prévu peut inciter le gestionnaire à exploiter les ouvrages en fonction d'un niveau plus élevé, ce qui risque d'entraîner des débordements en cas de crue importante. En ce sens, on s'interroge sur la capacité d'évacuation des ouvrages situés en aval du lac. Quelques personnes habitant près des ouvrages concernés s'inquiètent également de l'aspect visuel du muret ou des rehaussements.

Réservoir Pikauba

La présence d'un second réservoir en amont du lac Kénogami amène des questions, en particulier sur les aspects techniques de la construction et sur les mesures de sécurité prises pour éviter qu'une catastrophe semblable à celle de 1996 ne se reproduise.

Excavation d'un seuil dans la rivière aux Sables

L'impact visuel de l'excavation dans la rivière aux Sables préoccupe certaines des personnes rencontrées, de même que la configuration de la rivière, la perte de valeur foncière des propriétés, les dimensions de la zone d'excavation, la baisse du niveau de la rivière et la disparition des « rapides du CEPAL ». Certains résidents ont exprimé un intérêt à l'égard d'une éventuelle expropriation, tandis que d'autres ont suggéré qu'on envisage d'autres options que l'aménagement du seuil.

Rivière Chicoutimi

Des riverains ont exprimé leurs préoccupations quant à la capacité d'évacuation des ouvrages situés en aval du lac. Certaines personnes craignent également que les débris demeurés dans le lit de la rivière à la suite des pluies diluviennes de juillet 1996 n'aient pour effet de créer des niveaux différents en cas de crue, plus particulièrement en aval de l'ouvrage de Portage-des-Roches et près du pont de la route 170.

Processus de consultation

Le public aimerait savoir, d'une part, comment se dérouleront la période de consultation et les étapes suivantes et, d'autre part, comment le promoteur tiendra compte des préoccupations exprimées.

4.2.5 Demandes du public et réponses du promoteur

Lors de la première tournée d'information-consultation, la population a adressé plusieurs demandes à l'équipe de projet. Certaines de ces demandes ont reçu une réponse immédiate, d'autres ont été traitées par la suite. Le tableau 4-4 présente les demandes de la population et les réponses du promoteur.

4.2.6 Résultats de la première tournée d'information-consultation

Quatre enjeux se sont dégagés de la première tournée d'information-consultation. Les précipitations abondantes survenues en juillet 2001 ont fait revivre le cauchemar des pluies diluviennes de 1996 et le sentiment d'insécurité a refait surface. Ces derniers événements ont accentué encore davantage l'importance des enjeux suivants.

Sécurité de la population

La majorité de la population s'est réjouie qu'un projet vise à régler les problèmes vécus en juillet 1996. La population apprécie également que ce projet soit en lien avec les recommandations de la commission Nicolet, à savoir qu'on procède à la construction d'un réservoir sur la rivière Pikauba et que la sécurité de la population soit l'objectif majeur du promoteur. Toutefois, la population aurait souhaité que le projet se réalise plus rapidement. La création du réservoir Pikauba suscite en outre certaines questions quant à la sécurité du public.

Tableau 4-4 – Demandes du milieu et réponses du promoteur lors de la première tournée d'information-consultation

Organisme	Demande	Réponse
Municipalité de Jonquière	Réaliser une étude comparative globale entre la rivière aux Sables et la rivière Chicoutimi Devancer les travaux sur le pourtour du lac Kénogami (digues de Creek Outlet et de la Coulée-Gagnon) afin de réduire les risques pendant la période transitoire	Une lettre expliquant le partage des débits a été envoyée à la municipalité. Hydro-Québec s'est assurée que les travaux devancés en phase 1 n'augmenteraient pas les risques de débordement. Elle étudiera de façon plus détaillée les travaux à réaliser sur certaines digues dès la réception du 2 ^e décret, en juin 2003.
Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami (CPLRK)	Décrire les travaux qui seront effectués au barrage de Portage-des-Roches dans le prochain bulletin Prévoir une simulation visuelle pour montrer l'aspect du muret sur le barrage de Portage-des-Roches Associer les membres du comité aux discussions sur le mode de gestion en cas de crue normale et extrême Apporter une contribution financière pour défrayer les coûts de production d'un plan intégré et concerté par la Région laboratoire de développement durable	Une attention particulière sera portée à cette demande. Le promoteur présentera, dans le cadre de la prochaine tournée, des simulations visuelles des travaux liés au seuil de la rivière aux Sables, à la digue de la Coulée-Gagnon et aux murets des ouvrages de Portage-des-Roches et Pibrac-Ouest. Une rencontre de travail est à organiser. Le promoteur examinera la demande et en assurera le suivi avec le comité.
Résidents des environs de la rivière aux Sables (Jonquière)	Réaliser une étude sur les hauts-fonds créés par les débris laissés par les pluies diluviennes ou nettoyer le lit de la rivière Étudier l'option consistant à construire des ouvrages en épi dans la rivière aux Sables pour compenser les travaux d'excavation Envisager d'autres options que l'aménagement d'un seuil	Il n'est pas prévu de nettoyer le lit de la rivière en amont du seuil prévu. Le promoteur analysera les différentes options possibles. Plusieurs études ont mené au choix des paramètres de l'étude en cours. L'ensemble des composantes du projet répondent aux critères de sécurité fixés par le gouvernement.
Organismes socio-politico-économiques	Participer au comité conjoint sur la maximisation des retombées économiques piloté par le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD)	M. Alain Chamberland, chef de projet, agira à titre de représentant du projet.
Assemblée publique, secteur Jonquière	Attribuer les contrats de construction uniquement à des entrepreneurs de la région Procéder à une analyse exhaustive d'un exutoire artificiel (tunnel) jusqu'au Saguenay en raison de l'historique de la construction des barrages et de leur capacité d'évacuer Préciser la date de fin du contrat liant Elkem-Métal-Canada au ministère de l'Environnement Organiser une rencontre entre le comité des résidences secondaires et le ministre Brassard	Le promoteur réfère cette demande au comité conjoint de maximisation piloté par le CRCD. Plusieurs études ont mené au choix des paramètres de l'étude en cours. L'ensemble des composantes du projet répondent aux critères de sécurité fixés par le gouvernement. La réponse sera transmise à la personne concernée. Le promoteur achemine la demande.

Tableau 4-4 – Demandes du milieu et réponses du promoteur lors de la première tournée d'information-consultation (suite)

Organisme	Demande	Réponse
Assemblée publique, secteur Jonquière (suite)	Obtenir une intervention du gouvernement pour la protection des berges Aménager une voie d'accès permettant d'évacuer la population en cas d'urgence et passant sur le terrain du poste du Saguenay en direction du rang Saint-Jean-Baptiste en cas de situation extrême Étendre la période estivale de mai à octobre pour les résidants des environs du lac Kénogami Rencontrer individuellement certains résidants qui ont des problèmes	Le promoteur reçoit la demande. Le promoteur reçoit la demande. Le promoteur en prend note. Le promoteur s'engage à rencontrer les propriétaires.
Organismes récréotouristiques et de protection de l'environnement	Remettre au Conseil régional de l'environnement (CRE) une copie papier de la présentation Remettre au CRE et au Club l'Aviron une copie de la directive et de l'avis de projet Rencontrer le Club de motoneigistes du Saguenay pour trouver des solutions à l'usage conjoint des chemins d'accès pendant les travaux	Une copie de la présentation sera acheminée. Une copie de l'avis de projet sera acheminée. Le promoteur s'engage à organiser une rencontre de travail.
Conférence administrative régionale (CAR)	Associer le ministère des Transports aux travaux à effectuer sur le chemin d'accès à la digue de la Coulée-Gagnon Étudier la possibilité d'utiliser le ruisseau Jean-Dechêne comme exutoire supplémentaire	Le promoteur organisera une rencontre avec le ministère des Transports. Plusieurs études ont mené au choix des paramètres de l'étude en cours. L'ensemble des composantes du projet répondent aux critères de sécurité fixés par le gouvernement.
Assemblée publique, secteur Laterrière	Nettoyer la rivière Chicoutimi des débris laissés par les pluies diluviennes de 1996	Une réponse écrite sera transmise au citoyen concerné.
Assemblée publique, secteur Hébertville	Tenir compte du mécontentement d'un propriétaire du lac à Louis quant aux relevés effectués sur sa propriété	Le promoteur explique que les relevés sont nécessaires à la connaissance du milieu et qu'ils seront effectués en réduisant le plus possible les impacts sur le terrain.

Mode de gestion et gestion prévisionnelle

Les préoccupations liées à la gestion ont été au cœur de la démarche de consultation et constituent un enjeu déterminant relativement au projet. Même si la population souhaite voir le projet se réaliser, elle exprime du même coup certaines inquiétudes quant au mode de gestion actuel du lac, dont elle souhaite qu'il s'effectue à partir de la région. Il est important de distinguer deux volets dans cette préoccupation, soit la présence d'un opérateur sur place, ce qui va de soi selon les publics rencontrés, et la gestion du bassin versant à partir de la région. Certains proposent que la gestion soit confiée à Hydro-Québec ou à Alcan.

Excavation dans la rivière aux Sables

Même si elles reconnaissent que l'excavation d'un seuil dans la rivière aux Sables représente la meilleure option pour l'ensemble des publics, des personnes manifestent leurs préoccupations face à ces travaux. Certaines souhaitent que le promoteur prévoie des solutions de rechange à l'excavation, tandis que d'autres s'interrogent sur le partage des débits entre les rivières aux Sables et Chicoutimi.

Niveau du lac Kénogami

Le maintien du niveau du lac Kénogami à 163,86 m ± 0,1 m (114 pi ± 4 po) durant la période estivale satisfait la très grande majorité de la population. Certaines personnes s'inquiètent toutefois des possibilités d'érosion des berges et des risques d'inondation. Certaines souhaitent que le niveau du lac soit compris entre 163,80 m et 163,86 m (113,8 pi et 114 pi).

4.3 Deuxième tournée d'information-consultation

La deuxième étape du programme de communication a permis de rencontrer certains publics touchés afin d'approfondir des problématiques particulières, présentées au tableau 4-5.

Tableau 4-5 – Problématiques particulières soulevées par le milieu

Organisme	Problématique
Municipalité de Jonquière	Partage des débits et gestion de la rivière aux Sables en cas de crue
Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami (CPLRK)	Gestion du lac Kénogami
Résidents des environs de la rivière aux Sables	Travaux d'excavation prévus
Résidents des environs de la digue de la Coulée-Gagnon	Rehaussement de la digue de la Coulée-Gagnon
Associations de motoneigistes	Modifications apportées au sentier de motoneige pendant et après les travaux
Ministère des Transports du Québec	Possibilité de corriger le tracé de la route à la faveur des travaux effectués à la digue de la Coulée-Gagnon
Gestionnaires de la réserve faunique des Laurentides (SEPAQ)	Prise en compte des pertes financières associées à la perte de zones de chasse
Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)	Maintien de la ressource aquatique et analyse de l'impact des chemins d'accès
Membres de la communauté autochtone de Wendake	Questions relatives à la préservation de la chasse à l'original

4.3.1 Rencontres publiques

La deuxième tournée d'information-consultation a eu lieu à l'automne de 2001. Plus de 115 personnes ont reçu de l'information et ont exprimé leurs commentaires et préoccupations sur divers sujets. L'équipe de projet a participé à huit rencontres de travail avec des organismes régionaux et des résidents (voir le tableau 4-6).

Tableau 4-6 – Organismes rencontrés lors de la deuxième tournée d'information-consultation

Organisme	Date de la rencontre	Bulletins remis	Nombre de participants
Ville de Jonquière	18 septembre 2001		5
Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami (CPLRK)	18 septembre 2001	X	22
Résidents des environs de la rivière aux Sables	5 novembre 2001	X	46
Associations de motoneigistes et représentants des clubs de motoneige du Saguenay—Lac-Saint-Jean	6 novembre 2001	X	4
Résidents des environs de la digue de la Coulée-Gagnon	6 novembre 2001	X	16
Ministère des Transports du Québec	6 novembre 2001	X	3
Communauté huronne de Wendake	11 décembre 2001	X	14
Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)	11 décembre 2001	X	7

4.3.2 Préoccupations exprimées par les publics

Les rencontres ont porté sur la problématique particulière liée à chacun des groupes. Le tableau 4-7 décrit brièvement le contenu de ces échanges.

La deuxième tournée visait à informer la population sur des problèmes très précis, selon les publics rencontrés, et à répondre à leurs préoccupations. Dans l'ensemble, ces publics ont été satisfaits des réponses obtenues.

Tableau 4-7 – Demandes du milieu et réponses du promoteur lors de la deuxième tournée d'information-consultation

Organisme	Demande	Réponse
Municipalité de Jonquière	Impacts d'un débit de 650 m ³ /s sur les infrastructures	Il n'y aura aucun impact sur les infrastructures publiques. En ce qui concerne la centrale exploitée par la municipalité, les études se poursuivent.
Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami (CPLRK)	Maintien du lac à un niveau autour de 163,7 m (113,5 pi) Prolongement de la période estivale jusqu'à la fin de septembre Mise en place d'une gestion locale Engagement du gouvernement de ne jamais produire d'électricité à partir des ouvrages en amont du lac Mise en place d'une gestion transitoire qui maintienne le niveau du lac à près de 163,7 m Garantie d'un dédommagement des riverains du lac en cas d'apport d'eau anormal (au-delà du niveau de 164,16 m, ou 115 pi) Risque que le rehaussement des digues et la construction du muret de l'ouvrage de Portage-des-Roches entraînent une gestion du lac en fonction d'un niveau trop élevé, ce qui peut accroître les risques d'inondation pour les riverains Détermination du niveau de sécurité de la population advenant une crue importante d'ici la fin des travaux	Hydro-Québec transmet la demande au MRN. Hydro-Québec transmet la demande au MRN. Hydro-Québec transmet la demande au MRN. Il n'y a aucune production hydroélectrique dans le mandat confié à Hydro-Québec par le gouvernement. Hydro-Québec transmet la demande au MRN. Hydro-Québec transmet la demande au MRN. Le rehaussement des barrages et des digues vise la sécurité de la population en cas de crue exceptionnelle. Ces travaux permettent une capacité de rétention plus grande et augmentent la sécurité des ouvrages. L'ensemble des composantes du projet assurera une sécurité optimale à la population, entre autres grâce au devancement de certains travaux et à la mise en place d'outils de gestion.
Résidents des environs de la rivière aux Sables (Jonquière)	Nettoyage du lit de la rivière aux Sables, car les débris actuels pourraient entraver le passage de l'eau advenant une crue Mesures prévues pour corriger une zone d'étranglement en amont du pont Saint-Dominique Aménagement d'une prise d'eau temporaire pendant les travaux pour les résidents qui puisent l'eau de la rivière Point sur les études réalisées après les pluies diluviennes qui prévoyaient des travaux sur la rivière Chicoutimi	On ne prévoit pas de nettoyer le lit de la rivière en amont du seuil à excaver. Les débris sont présents depuis bien avant 1996, et leur présence ne compromet aucunement la sécurité de la population. Hydro-Québec explique les mesures qui seront mises en place. Une prise d'eau temporaire sera installée, au besoin, pendant la durée des travaux. Ces études ont été prises en compte dans l'élaboration du projet actuel.

Tableau 4-7 – Demandes des publics et réponses du promoteur lors de la deuxième tournée d'information-consultation (suite)

Organisme	Demande	Réponse
Association des motoneigistes et clubs de motoneige du Saguenay—Lac-Saint-Jean	<p>Déplacement permanent des pistes après la création du réservoir Pikauba</p> <p>Utilisation partagée (camions et motoneiges) du sentier existant (sur environ 40 km) pendant la période des travaux</p> <p>Déplacement temporaire du sentier pendant les travaux</p>	<p>Le tracé proposé (environ 10 km) obtient l'approbation des associations concernées.</p> <p>L'article 9 de la loi 43 semble permettre l'usage conjoint, moyennant une signalisation appropriée. Hydro-Québec vérifiera les modalités d'application précises de cette loi et des solutions seront proposées.</p> <p>Plusieurs solutions sont envisagées. D'autres rencontres sont à prévoir pour finaliser la localisation temporaire des sentiers.</p>
Ministère des Transports du Québec	<p>Demandes d'information relative aux points sensibles de débordement afin de prévoir des routes de substitution</p> <p>Possibilité de corriger la courbe de la route menant à la digue de la Coulée-Gagnon à la faveur des travaux de rehaussement de la digue</p>	<p>Document d'information transmis au MTQ.</p> <p>Les deux parties conviennent d'examiner cette solution.</p>
Résidents des environs de la digue de la Coulée-Gagnon	<p>Scénario possible en l'absence d'une entente entre les parties concernées par les acquisitions de terrain (indemnisations)</p> <p>Modalités du maintien de l'accès aux quais et à la rampe de mise à l'eau pendant les travaux</p>	<p>Une explication est donnée à la satisfaction de tous.</p> <p>Hydro-Québec explique que les accès aux résidences seront maintenus pendant la durée des travaux. La rampe de mise à l'eau ne sera toutefois pas accessible pendant les travaux.</p>
Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)	<p>Maintien de la production aquatique</p> <p>Intégration de l'analyse des impacts associés aux chemins d'accès à l'étude d'impact, puisque les chemins ont été conçus selon un ancien régime forestier et que le projet ajoute aux impacts existants</p>	<p>La construction d'un seuil dans le canal de dérivation permettra de rehausser un bief en amont de la digue B et d'ainsi compenser une partie des pertes encourues par la création du réservoir.</p> <p>Les chemins forestiers qui seront utilisés sont déjà en place. Il n'y aura donc pas d'analyse détaillée des impacts. Par ailleurs, le promoteur s'engage à obtenir tous les permis requis (en vertu de l'article 22 de la LQE, par exemple).</p>
Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)	<p>Dévalaison des poissons en hiver</p> <p>Prise en compte des pertes économiques liées à la perte de la qualité de la chasse à l'original</p>	<p>Il n'y aura pas ou très peu de dévalaison étant donné l'agencement de l'ouvrage régulateur.</p> <p>Il n'y a pas de ravage d'original dans la zone d'étude. Une demande est faite à la SEPAQ de chiffrer les pertes prévues.</p>
Communauté huronne de Wendake	Remise en question de la création du réservoir afin de maintenir intactes les zones de chasse à l'original	Depuis 1996, plusieurs études ont mené au choix des paramètres de l'étude en cours. L'ensemble des composantes du projet répondent aux trois critères fixés par le gouvernement.

4.4 Résultats de la démarche

Six préoccupations ressortent des rencontres qui se sont déroulées en 2001. Certaines d'entre elles relèvent de décisions gouvernementales, alors que d'autres relèvent de décisions liées au projet.

4.4.1 Décisions gouvernementales

Mode de gestion et gestion prévisionnelle

Depuis 1996, la population régionale demande que le lac Kénogami soit géré depuis la région.

Gestion locale du plan d'eau

La population demande également qu'un gestionnaire soit sur place. Le ministre de l'Environnement annonçait, en septembre 2001, la venue d'un deuxième opérateur dans la région. Par ailleurs, la population s'attend à ce que ce gestionnaire ait un pouvoir décisionnel sur l'exploitation.

Niveau du lac Kénogami et durée de la période estivale

Même si le niveau prévu du lac en période estivale satisfait la majorité des intervenants, des demandes sont régulièrement faites pour qu'il soit revu à la baisse. Ainsi, l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK) suggère un niveau situé autour de 163,70 m (113,5 pi). Quant à la durée de la période estivale, on souhaite que le niveau soit maintenu dans le plan d'eau jusqu'à la fin du mois de septembre.

4.4.2 Décisions liées au projet

Correction de la courbe de la route en même temps que le rehaussement de la digue de la Coulée-Gagnon

Des rencontres ont eu lieu entre Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec concernant la possibilité de faire coïncider la modification du tracé de la route avec les travaux effectués à la digue de la Coulée-Gagnon. Les deux parties ont convenu d'étudier la faisabilité du projet. D'autres rencontres sont à prévoir à ce sujet.

Ententes avec les propriétaires touchés par les travaux à la digue de la Coulée-Gagnon et dans la rivière aux Sables

Des ententes d'indemnisation devront être conclues d'ici au début des travaux avec les propriétaires touchés par l'excavation de la rivière aux Sables et par le rehaussement de la digue de la Coulée-Gagnon.

Modification temporaire des sentiers de motoneige

Une entente doit être conclue avec les usagers du sentier de motoneige afin de déplacer des tronçons du sentier pendant la période des travaux.

4.5 Résumé de la revue de presse

Une revue de presse a été effectuée de façon systématique tout au long de l'étude d'impact (voir le dossier de presse à l'annexe B). L'analyse de presse permet de dégager certaines grandes lignes qui orientent le suivi du dossier.

4.5.1 Juin 2001

À la fin de juin 2001, soit à la fin de la première tournée de communication, la couverture de presse a été largement favorable au projet, même si la question des impacts pour les résidents des environs de la rivière aux Sables a été mise en évidence par les médias. Cet aspect du projet devient un enjeu déterminant sur le plan de l'acceptabilité sociale.

En ce qui a trait aux préoccupations, celles dont on a le plus traité sont les suivantes :

- la construction d'un réservoir sur la rivière Pikauba ;
- le processus de participation des publics ;
- l'impact des travaux sur la rivière aux Sables ;
- le maintien du niveau du lac Kénogami à $163,86 \text{ m} \pm 0,1 \text{ m}$ (114 pi \pm 4 po) ;
- le mode de gestion prévisionnelle.

4.5.2 Juillet 2001

Juillet 2001 a coïncidé avec le cinquième anniversaire des inondations au Saguenay, avec d'importantes pluies à la mi-juillet et avec l'assemblée annuelle des membres de l'association qui regroupe les riverains du lac Kénogami (APLK) et qui est représentée au sein du Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami (CPLRK). Ces événements ont ravivé l'importance accordée au projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Les intervenants entendus sont en attente d'une solution et considèrent l'échéancier trop long ; ils émettent aussi certaines réserves quant au mode de gestion actuel.

Les principaux enjeux, pour la population, sont les suivants :

- la mise en place d'une gestion de proximité ;
- la nomination d'un responsable du nouveau mode de gestion prévisionnelle.

Les riverains du lac Kénogami ont aussi exprimé leurs craintes face au risque de création d'une enclave liée à la présence du réservoir Pikauba et au rehaussement des ouvrages de retenue pour faire face à une crue de sécurité.

4.5.3 Août 2001

À la veille de l'élection complémentaire tenue dans la circonscription provinciale de Jonquière, on constate que la gestion du lac Kénogami a été l'un des thèmes de la campagne, tout comme le rôle prévu de l'opérateur local dans le nouveau mode de gestion et la présence d'un gardien de barrage.

4.5.4 Septembre 2001

Localement, le mois de septembre a surtout été marqué par les informations découlant de la campagne électorale qui s'est déroulée à Jonquière. En effet, le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, a profité de cette campagne pour annoncer le retour d'un gardien de barrage qui sera en poste dans un centre de services aménagé à proximité du barrage de Portage-des-Roches. Le journal *Le Quotidien du Saguenay—Lac-Saint-Jean* titrait, dans son édition du 21 septembre : « Gestion du niveau du lac Kénogami — Le barrage va retrouver son gardien en 2002 ». La couverture médiatique de cette annonce ministérielle est révélatrice de l'importance de cet enjeu et de l'acceptabilité du projet par les principaux riverains.

4.5.5 Octobre, novembre et décembre 2001

Au cours d'octobre, de novembre et de décembre, la nouvelle députée de Jonquière à l'Assemblée nationale, M^{me} Françoise Gauthier, a insisté auprès du ministre Boisclair afin qu'il précise ses intentions concernant le gardien de barrage. Il est important de préciser que M^{me} Gauthier était maire de Laterrière lors des événements de juillet 1996. Son insistance a entraîné une rectification des propos du ministre Boisclair, qui avait affirmé que « des gens seraient sur place pendant toute la période où il y aurait des dangers d'inondation ou d'embâcle ». L'attaché politique du ministre, M. Martin Tremblay, a confirmé que le gardien du barrage de Portage-des-Roches sera bel et bien en poste de façon permanente.